

●●● LA DEMANDE AU C.H.R.S. l'Hermitage

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour adresser une demande d'hébergement et d'accompagnement social au DLSAP, il est nécessaire de demander à votre CPIP référent de nous transmettre une fiche de liaison dûment complétée.

QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

Il est préférable de faire votre demande d'hébergement le plus tôt possible, dès connaissance de votre date de sortie.

OÙ

CHRS L'Hermitage
69, rue Saint-Martin - 95300 Pontoise

COMMENT



chrs.hermitage@esperer-95.org



01 30 38 36 89 / 06 73 84 12 07



www.esperer-95.org



Espérer 95



ESPERER 95

QUI

Directrice :
Élise MORIENNE

Cheffe de service :
Anaïs BENGUIGUI

Coordinatrice :
Céline DURCHON

FINANCEURS - PARTENAIRES



LE

D.L.S.A.P.

Crée en coordination avec le SPIP du Val d'Oise, le DLSAP est une réponse au besoin des sorties de détention dites en «sortie sèche». Le dispositif propose un hébergement et un accompagnement social visant l'ouverture de leurs droits et une orientation vers une structure de droits communs.



LE PUBLIC ACCUEILLI

Le C.H.R.S. l'Hermitage accueille :

- des hommes majeurs
- exclusivement des sortants de détention de la maison d'arrêt du Val d'Oise.

LES ACTIONS

Le D.L.S.A.P. porte deux actions principales :

L'HÉBERGEMENT

- ✓ 2 places d'hébergement au sein d'un appartement partagé de type F3 entièrement équipé.
- ✓ Logement situé à Pontoise
- ✓ Chaque personne a sa chambre individuelle

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Chaque personne hébergée dispose d'un référent social. Nous proposons un accompagnement social visant l'ouverture des droits et la recherche d'une nouvelle solution d'hébergement.



LA PRÉPARATION DE LA SORTIE

- ✓ A la réception de la fiche de liaison, nous répondons par courrier à la personne concernée en l'informant de la prise en compte de sa demande d'hébergement.
- ✓ Dès qu'une place est disponible, nous la rencontrons au parloir avocat afin de présenter le dispositif et les conditions d'accueil. C'est aussi l'occasion pour la personne de nous présenter son parcours et les motivations de sa demande.
- ✓ Le DLSAP étant un dispositif d'urgence, la personne doit être en accord avec toute solution d'hébergement qui pourra lui être proposée durant sa prise en charge.
- ✓ Les demandes sont étudiées en équipe et une réponse est transmise le plus rapidement possible afin de permettre au détenu de se préparer pour sa sortie.

L'ACCOMPAGNEMENT

ÉQUIPE

- ✓ 1 travailleuse sociale
- ✓ 1 travailleuse sociale coordinatrice
- ✓ 1 cheffe de service
- ✓ 1 directrice

DURÉE D'ACCUEIL

Le cadre initial de cette intervention se situe dans l'urgence, la durée du séjour est fixée à trois semaines, renouvelable une fois.

Le traitement des admissions ainsi que l'accompagnement des personnes dépend de l'équipe du C.H.R.S. L'Hermitage.

